

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

Objet

DROITS DE PLACE  
DU MARCHÉ DE GROS

80-162

DATE DE CONVOCATION

17 novembre 1980

DATE D'AFFICHAGE

17 Novembre 1980

Nombre de conseillers  
en exercice 27

Nombre de présents 21

Nombre de votants 26

1 26

Contre

abstention



# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt  
le vingt et un novembre

à 20 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LIS.

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHÉ, MM. BOUTET, LACHAUD, BOUCHET, DUFOUR, PAPEAU, COLLE, MONTRON, POUGET, BOISARD, GUICHAOUA MAURELLET, BROTRÉAU, BERLAND, DUFÉIL, PELLETIER, TAP, CABAL, Mme TACQUET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUJARD par M. BOUCHET - M. TETARD par M. DUFOUR  
BOULAN par M. BROTRÉAU

Absents : MM. POUMAILLOUX par M. BOUTET  
NAULIN par M. MONTRON  
VIAUD

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

Le tarif des droits de place du marché de gros a été fixé par le Conseil Municipal du 16 novembre 1979, en prenant comme base l'indice national INSEE de la construction du deuxième trimestre 1979 égal à 510.

La Commission des Finances réunie le 14 novembre 1980, propose d'actualiser ce tarif en l'indexant proportionnellement à l'écart existant entre cet indice de la construction et celui du deuxième trimestre 1980, dernier indice connu égal à 587.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu la proposition de la Commission des Finances en date du 14 novembre 1980,
- Vu l'accord des usagers du Marché de gros en date du 5/12/80,

DECIDE :

de fixer comme suit, à compter du 1er janvier 1981, le tarif de droit de place du marché de gros :

• Par m2 et par mois

Pour mémoire	
Ancien tarif	Nouveau tarif
DCM du 16/11/79	
8,00 F	9,20 F

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre, MM. les membres présents.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Pierre LIS.